

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 avril 2022

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022
(accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 24 550 € sont soumises à l'avis de la commission ville solidaire et inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 520 6574 900 :

Nom de l'association :	Montants en euros :
Enfance et partage Association de prévention, d'assistance et de défense des enfants contre toute atteinte à la personne humaine, notamment contre toute forme de mises en péril, de violences physiques, psychologiques, morales, sexuelles, y compris les atteintes à la vie. Subvention de fonctionnement	500 €
Jeunesse en plein air Association qui aide les enfants à partir en vacances collectives ainsi qu'en classe de découverte. Subvention de fonctionnement	1 000 €

<p>CIDFF 29 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Finistère) Association ayant pour objectif la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Subvention de fonctionnement</p>	3 600 €
<p>Prémas Breizh (ex A Bras Cadabra 29) Association ayant pour objectif des actions en faveur des bébés prématurés, bébés hospitalisés, bébés nés dans le secret et des bébés anges (soutien au deuil périnatal, de leur famille et des services de réanimation de néonatalogie et de pédiatrie</p>	400 €
<p>FCPMH (Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées) Association ayant pour but de regrouper des personnes malades chroniques et handicapées physiques désirant partager et approfondir des connaissances par des réunions régulières, informations, trouver un soutien moral, mais aussi détente, visites, échanges entre personnes malades, handicapées ou isolées. Subvention de fonctionnement</p>	170 €
Associations Handicap	
<p>Bibliothèque sonore Association qui a pour but de rompre l'isolement des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap attesté en mettant à leur disposition des livres et revues en audio lecture ; aider les enfants scolarisés dans un collège ou un lycée classique en mettant également à leur disposition des livres scolaires étudiés en classe. Aide aux loyers</p>	4 000 €
<p>Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou des handicapées psychiques (UNAFAM 29) Association ayant pour objectif de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts. Subvention de fonctionnement</p>	170 €
<p>Collectif des associations de personnes handicapées du finistère (CAPH29) Collectif de coordination qui offre aux associations adhérentes les moyens de représenter des personnes handicapées, de participer aux travaux des pouvoirs publics, ou toute autre organisme et dispositifs, comme inscrit dans la loi, d'avoir une veille de la bonne application des textes relatifs aux personnes handicapées et de faire de propositions d'améliorations des politiques publiques de la qualité des services destinés aux personnes handicapées. Subvention de fonctionnement</p>	170 €

<p>L'Envol GEM des Pays de Cornouaille Collectif de personnes adultes dont les difficultés psychiques font obstacle à leur insertion sociale. Le fonctionnement de ce collectif s'inscrit dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005, de sa circulaire d'application DGAS du 29 août 2005 et de l'arrêté du 13 juillet 2011. Ces personnes ont choisi de s'associer, s'entraider, de s'impliquer, dans le fonctionnement des clubs, pour mettre en œuvre tous les projets et activités permettant de rompre leur isolement et de retrouver leur confiance en eux afin de tisser de nouveaux liens avec leur environnement social. Subvention de fonctionnement</p>	<p>170 €</p>
<p>EPAL (Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs) – Sémaphore de Cornouaille Lieu d'accueil, situé à Quimper, proposant des activités de loisirs à destination des adultes en situation de handicap. Subvention de fonctionnement au titre de la convention de partenariat</p>	<p>10 000 €</p>
<p>Associations Santé</p>	
<p>Vie libre Association ayant pour but d'accueillir, soutenir et écouter les malades alcooliques et polyconsommateurs ; accompagnement vers les soins, vers la guérison ; aide aux familles. Subvention de fonctionnement</p>	<p>170 €</p>
<p>Association pour les soins palliatifs Armorique Association ayant pour but de mettre en œuvre des actions permettant aux personnes atteintes de maladies graves potentiellement mortelles, de vivre cette étape de la vie avec le maximum de confort et de dignité ; proposer une présence et une écoute auprès du malade, à domicile ou en établissements ; accompagner la personne en complément de la famille, du personnel soignant, des auxiliaires de vie sans les remplacer ; être à l'écoute de la famille, la soutenir. Subvention de fonctionnement</p>	<p>300 €</p>
<p>ADDEVA (Association départementale de défense des victimes de l'amiante) Association ayant pour objet la défense des victimes de l'amiante et de leurs familles ; actions de prévention et d'information sur les dangers de l'amiante. Subvention de fonctionnement</p>	<p>100 €</p>
<p>Alcool assistance – La Croix d'or Association d'aide aux personnes sensibilisées aux effets, dangers et conséquences psychologiques, médicales et sociales de la consommation d'alcool et autres produits psychoactifs. Subvention de fonctionnement</p>	<p>300 €</p>
<p>Alcool assistance – La Croix d'or Aide aux loyers</p>	<p>3 500 €</p>

Ligne budgétaire 61 6574 900 :

Nom de l'association	Montant en euros
Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ) Subvention au titre de la convention de partenariat	140 000 €

2 - d'autoriser madame la maire à signer :

- la convention de partenariat 2022 – 2024 entre la ville de Quimper et l'Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ) ;
- la convention de partenariat 2022 – 2024 entre la ville de Quimper et l'association EPAL.